

# Bourses des fondatrices

## Association catholique de la santé du Nouveau-Brunswick

---

Chaque année, le ACSNB accorde deux (2) bourses d'études d'une somme de 1000 \$ à un (1) étudiant ou à une étudiante inscrit dans un établissement d'enseignement francophone et à un (1) étudiant ou à une étudiante inscrit dans un établissement d'enseignement anglophone. Ces bourses sont renouvelables.

**Objectif:** D'aider un étudiant ou une étudiante à poursuivre les études et planifier un avenir dans les soins de santé.

### Admissibilité

Un étudiant peut remplir une demande :

- S'il est résident du Nouveau-Brunswick,
- S'il compte s'inscrire comme étudiant à temps plein en septembre 2018 à un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu,
- S'il entame la deuxième année d'éducation postsecondaire ou une année ultérieure,
- S'il prévoit poursuivre une carrière en soins de santé.

**DATE LIMITE: Le 31 AOÛT 2018**

S'il vous plait visitez [www.chanb.com](http://www.chanb.com)

---

*Pour toute question à propos des lignes directrices du programme de bourses, de la façon de faire une demande et du processus d'examen, communiquez avec l'Association catholique de la santé du Nouveau-Brunswick par téléphone au 506-778-5302, par télécopieur au 506-778-5303 ou par courriel à [catholicealth@chpchi.com](mailto:catholicealth@chpchi.com)*

